Natura 2000

Bulletin d'information n°4 — Octobre 2014

Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon »

Natura 2000, quelles avancées ?

• Vos communes s'engagent …

En Décembre 2013, **les conseils municipaux de Saint-Loup-de-Naud et de Longueville, ont délibéré en faveur de l'adhésion à la Charte Natura 2000 du site « Rivière du Dragon »** pour certaines des parcelles de leur commune respective. La gestion mise en œuvre sur ces dernières étant déjà favorable à la biodiversité, seuls quelques conseils supplémentaires et faciles à mettre en application seront apportés par la co-animatrice du site Natura 2000.
Vos communes prennent part dans la conservation de leur patrimoine naturel en s'intégrant dans la démarche Natura 2000. Elles ont conscience de leurs responsabilités dans ce domaine et souhaitent montrer l'exemple à leurs administrés par des gestes simples que chacun peut appliquer à son échelle.

• … Eau de Paris adhère aussi !

Eau de Paris est le propriétaire le plus important sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » car cette structure possède près de 40 % de la surface de ce site, notamment au niveau du ru des Glatigny. Cet établissement, gestionnaire d'un patrimoine foncier important, s'attache à le gérer de façon à préserver la biodiversité. En effet, plus les milieux sont en « bonne santé », plus leurs capacités d'épuration naturelle et de résistance aux pollutions sont élevées. C'est dans la suite logique de son engagement pour la préservation de la biodiversité, puis de sa participation active à l'élaboration du Document d'Objectifs de ce site Natura 2000, qu'Eau de Paris a adhéré en début d'année 2014, à la Charte Natura 2000 « Rivière du Dragon » sur toutes ses parcelles éligibles.

Si vous aussi vous souhaitez prendre part à cette démarche de préservation du patrimoine naturel, contactez vos animateurs Natura 2000 dont les coordonnées sont au dos de ce bulletin.

Comment se portent les espèces piscicoles patrimoniales ?

Le Chabot (*Cottus gobio*)

Le suivi écologique de 2013 par pêche électrique effectué sur 3 stations sur le Dragon, a montré que la population de Chabot est viable et en bon état de conservation sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».
En effet, de nombreux individus ont été capturés. La diversité de leurs tailles permet de constater que toutes les classes d'âge sont représentées. Les adultes de grandes tailles se sont donc bien reproduit en 2013 et les années précédentes.

La Lamproie de planer (*Lampetra planeri*)

Le suivi écologique de 2013 par pêche électrique, effectué sur 3 stations sur le Dragon, a permis de constater la présence d'individus de Lamproie de planer mais pas de prouver que leur population est viable et en bon état de conservation sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon ».

Le suivi de reproduction de la Lamproie de planer sur ce site Natura 2000, a permis d'avérer celle-ci en 2013 et en 2014. En effet, le regroupement des adultes en « nids », qui est caractéristique de la reproduction de cette espèce, a été observé sur 2 zones entre mars et avril, en 2013 et en 2014. **Si vous en observez, faites-nous en part !**

Quelles sont les plantes de la Mégaphorbiaie ?

La Mégaphorbiaie est un habitat naturel composé de hautes herbes denses, diversifiées et dépendantes des crues. Elles sont installées en bordure du Dragon de façon linéaire mais discontinue. Cet habitat présente un intérêt écologique en tant que source d'alimentation pour les insectes pollinisateurs et en tant que voie de circulation privilégiée pour la faune. Il est reconnu à l'échelle européenne pour sa valeur écologique patrimoniale. Voici ci-dessous quelques exemples de plantes qui le composent et que vous pouvez laisser pousser sur les berges du Dragon afin de favoriser le maintien de la Mégaphorbiaie sur le site Natura 2000.

Le Cirse maraîcher

ou Cirse faux-épinard (*Cirsium oleraceum*) est une plante appréciée par les insectes pollinisateurs, comme les papillons, pour sa floraison mellifère (riche en nectar) de juillet à septembre. Ce chardon peu épineux et jaunâtre mesure jusqu'à 2m de haut. Il est courant en Seine-et-Marne mais quasi-absent dans le Sud-Ouest de la France. C'est également un ancien légume qui peut être consommé en salade ou cuit.

La Scrophulaire à oreillettes

(*Scrophularia auriculata*) est une plante aux fleurs particulières, reconnaissables par les deux pétales supérieurs en forme d'oreilles de Mickey de couleurs brun-rouge et jaune. On peut les observer lors de leur floraison entre juin et septembre. Elle apprécie les zones ombragées en bordure des cours d'eau. Autrefois, elle était utilisée pour ses vertus anti-inflammatoires.

La Reine-des-prés

(*Filipendula ulmaria*) fleurit de juin à septembre en petits « pompons » blancs parfois jaunâtres ou rosés. La tige est rouge et ses feuilles vertes sont dentelées et feutrées de blanc sur le dessous. Elle affectionne les sols très humides et une bonne exposition au soleil. Elle est souvent utilisée dans les tisanes notamment pour ses teneurs en vitamine C et ses composés salicylés qui sont les molécules de base de l'aspirine.

La Salicaire

(*Lythrum salicaria*) fleurit de juin à septembre en formant de longs épis composés de nombreuses fleurs roses à pourpres. La pharmacopée traditionnelle lui prête de nombreuses vertus comme des effets analgésiques ou antiseptiques.

Le Liseron des haies

(*Calystegia sepium*) est une liane grimpante aux feuilles sagitées (en forme de pointe de flèche). Ses grandes fleurs blanches voient le jour entre mai et septembre. Elles sont très appréciées des abeilles et autres bourdons, ainsi que par le Sphinx du liseron (grand papillon de nuit). Certains jardiniers récoltent ses graines pour en garnir leurs oreillers en guise de chasse-cauchemars.

L'Epilobe hirsute

(*Epilobium hirsutum*) a de petites fleurs roses visibles entre juin et septembre. Son nom tient de sa tige recouverte de petits poils. Elle a été utilisée sans succès pour remplacer le coton, en utilisant les longs poils des aigrettes de ses graines. La propagation de cette espèce se fait grâce aux stolons (tiges partant du rhizome et qui recréent un autre pied en s'enracinant à leur extrémité, comme chez le fraisier).

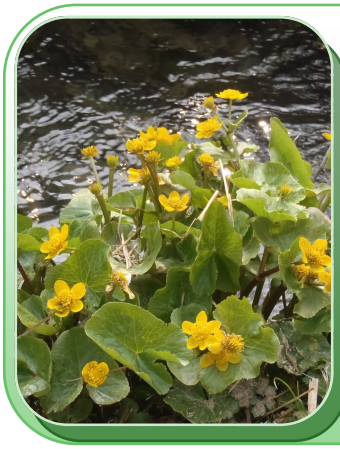

Le Populage des marais

(*Caltha palustris*) fleurit en grosses fleurs jaunes dorées de mars à juin. Les feuilles ont une forme de cœur arrondi. Il peut se développer dans les prés humides comme les pieds dans l'eau, directement dans le cours d'eau. Autrefois, il était prêté au Populage des marais un pouvoir de conjuration des sortilèges amoureux et de chasser les sorcières. Cette plante est légèrement toxique si elle est ingérée.

La Morelle douce amère

(*Solanum dulcamara*) fait partie de la famille des Solanacées, tout comme les tomates ! Les étamines jaunes se remarquent au cœur des fleurs violettes. La tige est ligneuse mais des rameaux peuvent s'enrouler autour d'autres végétaux pour se hisser vers la lumière. Les fruits, oranges à maturité, sont toxiques pour l'homme mais sont consommés en fin d'été par certains oiseaux.

La gestion des mégaphorbiaies en contexte agricole

Quels enjeux pour l'agriculture ?

Le maintien de cet habitat mégaphorbiaie permet la préservation d'une diversité floristique et faunistique. Cette richesse permet la croissance d'une flore spécifique des milieux humides mais aussi le développement d'un cortège d'espèces d'insectes et notamment des insectes auxiliaires de cultures. Ces derniers sont de grands pollinisateurs et sont des prédateurs très efficaces des ravageurs de culture. La végétation de ces milieux a aussi une importante capacité d'épuration de l'eau, grâce à son système racinaire dense et profond.

Quelle gestion différenciée pour préserver ces mégaphorbiaies en milieu agricole ?

Afin de conserver cet habitat d'intérêt communautaire, une fauche ou un broyage doit être réalisé tout les deux ou trois ans, avec exportation de la matière qui en résulte. Cette intervention permet aux plantes bisannuelles d'accomplir complètement leur cycle de vie. D'autre part, la coupe de la végétation à une dizaine de centimètres du sol devra se faire à vitesse lente afin de laisser le temps à la faune de s'échapper. La mise en place d'une barre d'effarouchement devant le tracteur, couplée à un broyage centrifuge permettra de limiter la mortalité sur la faune sauvage. Cet entretien doit se faire en dehors de la période de reproduction de la faune, soit à partir de septembre et pendant que la portance du sol est encore bonne. En cas de présence du Cirse des champs (*Cirsium arvense (L.*) Scop.), l'étêtage des plantes à la base des fleurs juste à la floraison reste la meilleure solution pour épuiser les rhizomes.

L'engagement des agriculteurs sur le site du Dragon

250 mètres de mégaphorbiaie le long du cours d'eau sont situés sur des surfaces agricoles de deux agriculteurs. Un agriculteur a déjà pris des mesures de gestion favorable, de manière à retarder le broyage et préserver ce milieu. Cette gestion différenciée n'impacte pas la production agricole sur la parcelle riveraine car cette mégaphorbiaie est située sur la bande tampon en bordure du cours d'eau. De plus, aucun produit phytosanitaire, ni engrais ne sont appliqués sur cette zone de sorte à éviter une éventuelle pollution et laisser la végétation naturelle spontanée s'exprimer.

Pour plus d'informations, contactez Christophe SOTTEAU, chargé d'études biodiversité à la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne au 01.64.79.30.75.

Quelles sont les erreurs à éviter pour préserver la rivière ?

Il ne faut pas :

Déverser les résidus de tonte dans les rivières ou à leurs abords. En se décomposant dans l'eau, l'herbe produit une fermentation qui consomme l'oxygène dissous dans l'eau. La faune aquatique ne peut donc plus respirer. Cela augmente aussi les taux de matière organique et provoque une eutrophisation du milieu.

Déposer des produits toxiques pour la faune, tels que du raticide, de l'anti-limace ou tous autres produits entrainant la mort d'animaux, aux abords des cours d'eau. La pluie dissout ces substances toxiques qui ruissellent ensuite jusque dans la rivière. La faune aquatique est alors victime de ces poisons et l'eau devient dangereuse pour la santé humaine.

Créer des protections de berge hétéroclites ou des enrochements qui sont peu favorables à la vie aquatique (non biogène) car les berges ne fournissent plus de nourriture, de caches ou de support de ponte pour les espèces aquatiques ou inféodées à ce milieu.

Il vaut mieux :

Aller déposer ses déchets verts dans une déchetterie ou les composter.

Renseignez-vous auprès de votre mairie pour connaître toutes les modalités d'accès à ce service généralement gratuit pour les particuliers.

Rapprochez-vous de piégeurs agréés, qui ont une autorisation pour capturer et éliminer les animaux classés comme « nuisibles », tels que les ragondins.

Renseignez-vous auprès de votre mairie qui recense les piégeurs agréés pour le piégeage sur votre commune.

Utiliser des techniques de restauration de berge en génie végétal, un Contrat Natura 2000 finance de tels travaux et ceux-ci sont plus favorables à la biodiversité dans les milieux aquatiques.

Rapprochez-vous de vos animateurs Natura 2000 qui vous accompagneront dans vos démarches.

Les évaluations d'incidences Natura 2000 :

Des fiches ont été réalisées afin d'aider les porteurs de projets à réaliser leur Evaluation des Incidences Natura 2000. Vous pourrez les consulter dans votre mairie et obtenir plus d'informations sur le Chabot, la Lamproie de planer et l'habitat naturel de Mégaphorbiaie ainsi que sur leurs périodes de vulnérabilité et les types de travaux qui pourraient engendrer des impacts sur ceux-ci.
Vous pourrez également trouver les listes des travaux, projets et activités soumis à l'Evaluation des Incidences Natura 2000.

Si toutefois vous aviez besoin d'aide ou d'informations supplémentaires pour réaliser votre Evaluation des Incidences Natura 2000, n'hésitez pas à contacter les animateurs du site « Rivière du Dragon » dont les coordonnées se trouvent en bas de cette page. En effet, ceux-ci pourront vous accompagner dans cette démarche .

Un site Internet dédié à Natura 2000

Retrouvez sur ce site Internet toutes les informations dont vous avez besoin :

- Les actualités du site Natura 2000,
- Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 et d'autres documents téléchargeables (bulletins d'information antérieurs, comptes-rendus de comités de pilotage, …),
- Des informations sur les espèces piscicoles et l'habitat naturel,
- Les résultats des suivis écologiques,
- La version numérique de l'exposition itinérante,
- Une galerie d'images.

Son contenu est mis à jour régulièrement alors n'hésitez pas à le consulter !

http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/riviere-du-dragon

Les événements en 2014 :

- Une classe de l'école primaire de Saint-Loup-de-Naud et une classe de l'école primaire de Longueville, ont bénéficié d'une animation pédagogique afin de faire découvrir aux élèves, le milieu aquatique, la faune et la flore de ce site Natura 2000.
- Une formation sur la gestion des milieux humides et des boisements de berges a été dispensée à vos élus.
- La contractualisation des parcelles présentes sur le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » est soutenue par un accompagnement de chaque propriétaire souhaitant y participer.
- Les suivis écologiques de la faune piscicole et de l'habitat d'intérêt communautaire ont été effectués entre août et début octobre.

Natura 2000, qui contacter ?

Clémentine GAND

Référente Contrat Natura 2000, Charte et Évaluation des incidences
Chargée d'études Natura 2000
FDAAPPMA 77
01.64.39.03.08.
natura2000.riviere77@orange.fr
www.federationpeche.fr/77/

Christophe SOTTEAU

Référent MAEt
Chargé d'études Biodiversité
Chambre d'Agriculture 77
01.64.79.30.75.
christophe.sotteau@seine-et-marne.chambagri.fr
www.ile-de-france.chambagri.fr/

Pour plus d'informations

Union européenne

Fonds FEADER

Réseau Natura 2000

www.natura2000.fr

Présidence du comité de pilotage

Communauté de communes du Provinois
Evelyne MAGNIEZ

Services de l'Etat

Vos contacts :

Direction Régionale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France
10 rue Crillon
75194 PARIS cedex 04
Olivier PATRIMONIO

olivier.patrimonio@developpement-durable.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne
288 rue G. Clémenceau
Z.I. de Vaux-le-Pénil
BP 596
77005 MELUN Cedex
Roland RODDE

roland.rodde@seine-et-marne.gouv.fr

Edition : FDAAPPMA 77
Elaboration et conception graphique :
FDAAPPMA 77,
Clémentine GAND
Klaire HOUEIX
Chambre d'Agriculture,
Christophe SOTTEAU

Crédits photographiques :
FDAAPPMA 77